La Martinique pendant la Révolution et l’Empire

Dès le milieu du 18ème siècle, des voix s’élèvent contre l’esclavage (Montesquieu, Bernardin de Saint Pierre, Condorcet,…)

Dans le même temps des mouvements de résistance s’organisent aux Antilles.

En 1789, la Déclaration des Droits de l’Homme consacre la fin de l’ancien régime : ses principes à vocation universelle aux yeux des constituants sont de fait contraires à l’esclavage et à toute inégalité basée sur la couleur de peau.

Mais un lobby colonial réussit finalement à persuader la majorité des députés que l’abolition de l’esclavage entraînerait la ruine du commerce français. Seuls les mulâtres sont alors libérés.

Des soulèvements d’esclaves soutenus par des affranchis naissent en Haïti. Des centaines de sucreries et de caféières sont détruites.

En 1794 la République abolit l’esclavage, mais cela ne concernera pas la Martinique car les colons ont livré l’île aux anglais.

L’esclavage est rétabli par Napoléon en 1802, après qu’un traité signé avec l’Angleterre ait rendu la Martinique à la France.

En 1804, Haïti devient autonome.

En 1815, Napoléon décrète l’abolition de la traite négrière, mais un commerce clandestin perdure néanmoins.